



LMA est un organisme de formation spécialisé dans les métiers du commerce et de la grande distribution



Équipe pédagogique

Formateur titulaire de l'attestation CACES® R489 valide



Diplôme/Validation

Délivrance d'une attestation individuelle de formation



Durée

2,5 jours/catégorie
ou 3 jours pour les catégories 1+3



Calendrier

17,5 heures ou 21 heures



Conditions d'accès

Accès à cette formation à l'initiative d'une entreprise pour ses salariés, d'un financeur, d'un particulier à son propre compte

Délai d'accès

15 jours avant la date de démarrage

Prérequis

Aptitude médicale à la conduite d'engin



Tarif

Devis sur demande

Financement

France travail, financement personnel, plan de formation de l'entreprise



Lieu de formation

En présentiel, dans les locaux de l'entreprise, avec le matériel de l'entreprise

Autorisation de conduite Chariot de manutention automoteur à conducteur porté catégories 1, 3 et 5

Objectifs

- Conduire en sécurité un chariot de manutention automoteur à conducteur porté (catégories 1, 3 et 5) de l'entreprise, dans les locaux de l'entreprise
- Mettre en pratique les consignes de sécurité prévues par la recommandation CACES® R489
- Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de premier niveau
- Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

Programme

- Les principes clés et les acteurs de la prévention
- Les droits et devoirs d'un cariste
- Les différences entre CACES et autorisations de conduite
- Les différentes catégories d'engins
- Les EPI, EPC et la signalisation
- La prise de poste et les courbes de travail
- Les principaux risques liés à l'utilisation des engins
- La mise en œuvre de la maintenance de premier niveau
- Exercices pratiques : circulation, chargement et déchargement, gerbage, gestion de la coactivité...

Public

- Personnel utilisant les chariots de manutention automoteurs et gerbeurs à conducteur accompagnant de l'entreprise, dans les locaux de l'entreprise

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'aptitude médicale à la conduite d'engin

✎ Un accompagnement spécifique sera recherché avec l'Agefiph pour mettre en place des moyens de compensation.

Méthodes mobilisées

Apprentissage en pédagogie active. Cette formation alterne des apports théoriques et pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation continue au cours de la formation : étude de cas concrets et mises en pratique
- QCM d'évaluation des acquis théoriques et mises en pratique en fin de formation, conformément au référentiel
- Remise d'un livret pédagogique au stagiaire
- Délivrance d'une attestation individuelle de formation mentionnant les acquis
- Questionnaire de satisfaction à chaud

Code du Travail

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire (Article R. 4323-55 du code du travail, Arrêté du 2 décembre 1998 et Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999).

Contact

Marie Stéphanie Leveur
Réfèrente pédagogie handicap et mobilité
contact@lmacademie.re
0262 860 218 • 0693 330 896



www.lmacademie.re

9 Rue Pierre Kichenapanaidou - ZA Vadivel Vayaboury - 97410 Saint Pierre NDA : 98973060297 (Préfecture de la Réunion) - N°UAI : 9741843K

